

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 100

**Date de convocation
3 décembre 2020**

Séance du 10 décembre 2020

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 19 H 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGEOT-GRENIER-TRUCHASSOU-POLLET-
LARANGE-MERCIER-BALDO-THOMAS-BINET-LECAILLE-
DEVIE-DAPREMONT-LANGONNIER-VANGIERDEGOM-
DERIS-RICHARD-AVERLY-FONTAINE-VUARNESSEON-
BOCAHUT-ULPAT- BRUNIN

ABSENTS OU EXCUSES :

M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. DELAPLACE
Mme PERARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme DEVIE

OBJET : Révision des AP/CP – Site ancienne gendarmerie

Exposé : Au vu des AP/CP déjà délibérées et considérant la nécessité de prévoir des crédits, sur les exercices suivants, pour les programmes non achevés, il est nécessaire d'ajuster les crédits pour les modifications de programmes.

Vu la délibération n° 40/2018 du 10 avril 2018 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet Site ancienne gendarmerie

Vu les délibérations n°16/2019 du 25 février 2019, 76/2019 du 19 novembre 2019, 102 et 102 bis du 17 décembre 2019 relatives à la révision de cette AP/CP,

Vu la nécessité de transférer les crédits de 2020 sur 2021 considérant que toutes les factures ne seront pas réglées avant la fin de l'exercice,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PROPOSE la révision de l'AP/CP telle que présentée ci-dessous :

PROPOSITION D'AP/CP – Site ancienne gendarmerie					
	Autorisation de programme	Crédits de Paiement			
		2018	2019	2020	2021
Révision du 17 décembre 2019	480 000,00 €	8 880,91 €	325 624,06 €	145 495,03 €	
Révision du 10/12/2020	480 000,00 €	8 880,91 €	325 624,06 €	85 000,00 €	60 495,03 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Reithel, le 16 DEC. 2020
de la publication, le 16 DEC. 2020
Fait à Reithel, le 16 DEC. 2020

Le Maire
Joseph AFRIBO

